



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Braye
et de l'Anille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260624-20260613-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026

Délibération N°20260613

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation
16 juin 2026

Date d'affichage
16 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice 42
Présents 33
Votants 39

Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVID Isabelle, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CHÉRON Michel, FONTAINE Eric, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, NASLÉ Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, **MM.** ISAMBERT Stéphane, HUGUET Jean-Pierre **membres suppléants**.

Étaient excusés :

Mme DAVEAU GAULARD Justine donne pouvoir à M. PIERRE Frantz
Mme DOLEUX Evelynne donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à M. CARON Michel
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme DESILES Mélanie
Mme NADREAU Olivia
M. GASCHET Alain

Monsieur CARON Michel est nommé secrétaire de séance.

OBJET :	SANTE
FONDS DEPARTEMENTAL LORS DE L'INSTALLATION DE MEDECINS	

Vu les statuts de la communauté de communes, et notamment la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des maisons de santé pluriprofessionnelles »,

Vu la délibération n°20230228 du 23 février 2023 portant sur le soutien financier des primo-installations des professionnels de santé,

Le Département de la Sarthe accompagne les projets de santé menés par les collectivités territoriales ou les groupements de communes. Des aides à l'investissement sont attribuées pour les projets suivants :

- **Rénovation ou adaptation de locaux** à destination de professionnels de santé de premiers recours à hauteur de 50% de la dépense HT, plafonné à : 30 000 € pour les communes de moins de 5 000 habitants, 20 000 € pour les communes de plus de 5 000 habitants et 50 000 € pour les communes de plus de 20 000 habitants, les communautés de communes et les groupements de communes.

- **Acquisition de matériel** à destination de professionnels de santé de premiers recours, à hauteur de 50% de la dépense HT, plafonnée à : 7 500 € pour les communes de moins de 5 000 habitants, 3 000 € pour les communes de plus de 5 000 habitants et **10 000 € pour les communes de plus de 20 000 habitants, les communautés de communes et les groupements de communes.**

Les médecins de la maison de santé ont sollicité le soutien de la Communauté de communes pour l'acquisition de nouveaux équipements informatiques : **deux ordinateurs Macbook pro ainsi qu'un électrocardiographe.**

Ces outils permettent la gestion des dossiers patients, des prescriptions, des rendez-vous et des échanges sécurisés avec les autres professionnels de santé. Cet investissement contribuera à améliorer les conditions d'exercice, la qualité de la prise en charge des patients et l'attractivité de l'offre de soins sur le territoire.

La CCVBA a délibéré (n° 20231204 du 12 décembre 2023) l'exonération de loyers d'une durée de 6 mois lors d'une nouvelle installation de médecin ou chirurgien-dentiste dans les maisons de santé

L'enveloppe destinée à l'achat de ces équipements est estimée à 7 730,01 € HT. La Présidente propose de solliciter une subvention auprès du Département via le Fonds Départemental en Santé à hauteur de 3 865,01 € pour l'acquisition de matériel.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	
achat de deux ordinateurs	5 196,68 €	Subvention Département	3 865,01 €	50%
achat d'un électrocardiographe	2 533,33 €	Autofinancement	3 865,00 €	50%
Total des dépenses	7 730,01 €	Total des recettes	7 730,01 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

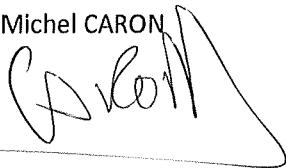
- **AUTORISE** la Présidente à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département de la Sarthe pour un montant de 3 865,01 € HT pour l'acquisition de matériel à destination d'un professionnel de santé de premier recours,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Michel CARON



La Présidente,

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANIL
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS

